



VILLE DE CRESPIERES
YVELINES

Envoyé en préfecture le 23/09/2024

Reçu en préfecture le 23/09/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 078-217801893-20240916-2024_61-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/09/2024

Référence
2024-61

Objet de la délibération
Intégration des résultats suite à la dissolution du SIVU Route Royale

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
16	10	13

Date de la convocation
09/09/2024

Date d'affichage
09/09/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE
Le : 18/09/2024

Et

Publication ou notification du :

L'an 2024 et le 16 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières sous la présidence de BALLARIN Adriano, Maire

Présents :

M. Adriano BALLARIN, Maire, Mmes : Virginie DUMONT, Nereida LANGE, Myriam GUILMET, Agnès TABARY, MM : Éric BERTHEMY, Christian BEZARD, Olivier CHEMIN, Didier LE SAUX, Michel ODDOS.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme Véronique BIGARD à M Adriano BALLARIN, Mme Laurence ROUSSELET à Agnès TABARY, Mme Marielle LAMMENS à Myriam GUILMET.

Absents : Mme Laure DEVAUD PINON, M François GRIMONPREZ, Gérard LAGARDE.

A été nommé(e) secrétaire : M Didier LE SAUX

Objet de la délibération : Intégration des résultats suite à la dissolution du SIVU Route Royale

VU l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°23.11.2023 du SIVU de la Route Royale en date du 24 novembre 2023 actant la dissolution du syndicat,

VU la délibération n°25.11.2023 du SIVU de la Route Royale en date du 4 décembre 2023 actant la liquidation et la répartition de l'actif et du passif du syndicat,

VU la délibération n°2023-47 du conseil municipal en date du 11 décembre 2023, approuvant la dissolution du syndicat,

VU l'arrêté n°78-2024-04-12-00011 de la Préfecture des Yvelines en date du 12 avril 2024 arrêtant la dissolution du syndicat,

CONSIDÉRANT la dissolution du SIVU de la Route Royale, il convient d'intégrer une partie du résultat de fonctionnement aux résultats de la Commune de Crespières pour **3,47 €** sur le chapitre **002** selon le tableau ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 23/09/2024

Reçu en préfecture le 23/09/2024

Publié le

ID : 078-217801893-20240916-2024_61-DE

Berger
Levrault

DISSOLUTION SIVU DE LA ROUTE ROYALE- REPARTITION DE LA BALANCE AU 31/12/2023 ET RESULTAT 2023

SIVU DE LA ROUTE ROYALE		CRESPIERES			
compte M14	Libellé compte	solde balance		28,00 %	
		solde débit	solde crédit	débit	crédit
10222	ECTVA		493 506,00		138 181,68
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		602 586,03		168 724,09
	Report à nouveau solde créditeur y compris le résultat 2023		12,38		3,47
1323	Subventions Département		2 091 972,62		585 752,33
2151	Réseaux de voirie	3 172 539,14		888 310,96	
21538	Autres réseaux	15 525,51		4 347,14	
2183	Mobilier de bureau	446,02		124,89	
28183	amortissements		446,02		124,89
	Sous Total	3 188 510,67	3 188 523,05	892 782,99	892 786,45
515	Compte au trésor		12,38		3,47
	Total général	3 188 523,05	3 188 523,05	892 786,45	892 786,45

CONSIDÉRANT qu'il convient d'intégrer ce résultat par décision modificative n° 3 qui sera prise lors du vote du conseil municipal du 16 septembre 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'**UNANIMITÉ** :

D'APPROUVER l'intégration d'une partie du résultat de fonctionnement du SIVU de la Route Royale aux résultats de la Commune de Crespières pour **3,47 €** sur le chapitre **002**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 16/09/2024

Le Maire
Adriano BALLARIN



Le secrétaire de séance
Didier LE SAUX